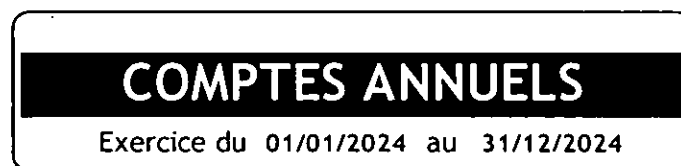
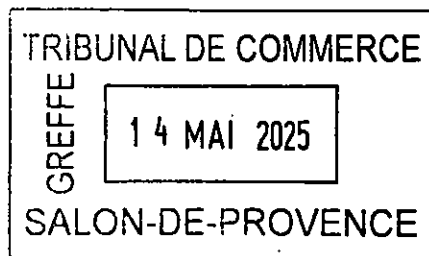


Bordereau attestant l'exactitude des informations - SALON DE PROVENCE - 1304 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 14/05/2025 - B2025/001734 - 2017 B 00483 - 829 113 596 - AART-
RBE



SASU AART-RBE
18 AVENUE GUYNEMER
13800 ISTRES





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐		
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE						
Désignation de la société				Adresse du siège social			
SASU AART-RBE							
SIRET 82911359600011							
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement			
18 AVENUE GUYNEMER							
13800 ISTRES							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
B	ACTIVITÉ						
Activités exercées		PROMO ARTISTES CREATION OEUVRE			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Bénéfice imposable à 15%		Déficit
							2 206
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2. Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐							
D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.							
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE						
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		
					COMPTABILITE EXPERT		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
ETANG DE BERRE EXPERTISE LA GRANDE PYRAMIDE PLACE JF CHAMPOLLION 13800 ISTRES							
Tél : 04 42 11 00 20				Tél :			
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 25032025 Lieu : ISTRES			
				Qualité et nom du signataire : PRESIDENT			
N° d'agrément :				Signature : ROMAN BEDOC ETIENNE			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :							



Désignation de l'entreprise **SASU AART-RBE**
et date de clôture de l'exercice **31/12/2024**

[illegible]



IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASU AART-RBE**
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

I	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 91 A ter et A quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON'S (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			



Désignation de l'entreprise		SASU AART-RBE		18 AVENUE GUYNEMER		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise				13800 ISTRES				
SIRET		8 2 9 1 1 3 5 9 6 0 0 0 1 1		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
				Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		31122024		
				Exercice N-1 clos le		31122023		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISE						Net 4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028		030				
	Immobilisations financières* (1)	040		042				
	Total I (5)	044		048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
			072	2 000	074		2 000	2 925
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	2 257	086		2 257	545	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	4 257	098		4 257	3 470	
	Total général (I + II)	110	4 257	112		4 257	3 470	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000		10 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132						
	Report à nouveau	134		(18 752)		(18 105)		
	Résultat de l'exercice	136		(2 206)		(646)		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		(10 958)		(8 752)		
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				4 645		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		192		192		
	Comptes courants d'associés	173		15 024		7 386		
	Autres dettes	175						
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		15 216		12 222			
Total général (I + II + III)		180		4 257		3 470		
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASUAART-RBE		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122024	Exercice N-1 clos le 31122023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
			217	218	1 762		
					2 330		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230	3			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	1 765	2 330		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	40		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	3 931	2 818	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		150	
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	260	262			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	3 971	2 968	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(2 206)	(638)		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294		8	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(2 206)	(646)		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2			312		2 206		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		989			
				991			
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127			
	dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648		649		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)						
Investissements et souscriptions outre-mer							
Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)							
Bassins urbains à dynamiser-BUID (art. 44 sexdecies)							
Zone de développement en priorité (art. 44 septdecies)							
Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)							
Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)							
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352		2 206		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * 18.752 dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370		2 206		



Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU AART-RBE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490		492		494		496													
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572		574		576													
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
						⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SASUAART-RBENéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982 18 752
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984 18 752
Déficits de l'exercice			860 2 206
Total des déficits restant à reporter			870 20 958

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 469
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AART-RBE		Néant ☒ *
Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 762
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	1 762
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	3
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	557
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	3 415
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	3 971
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 (2 206)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 82911359600011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AART-RBE

ADRESSE (voie) 18 AVENUE GUYNEMER

CODE POSTAL 13800

VILLE ISTRES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille ROMAN BEDOC Prénom(s) ETIENNE ROGER ANTOINE
Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 13111956 N° département 13 Commune MARTIGUES Pays FRANCE
Adresse : N° 18 Voie AVENUE GUYNEMER
Code postal 13800 Commune Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Etats financiers au 31/12/2024

ANNEXE



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 257** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 765** euros et un total **charges** de **3 971** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-2 206** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Etats financiers au 31/12/2024**Bilan**

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET						
TOTAL III - Actif Circulant NET	4 257	100,00	3 470	100,00	787	22,68
Autres créances	2 000	46,98	2 925	84,28	(925)	-31,61
040D Collectif fournisseurs débiteurs	1 859	43,66			1 859	
44566000 TVA DED. S'ABS	141	3,32			141	
44567000 CREDIT DE TVA			2 925	84,28	(2 925)	-100,00
Disponibilités	2 257	53,02	545	15,72	1 712	313,84
51210000 BNP	2 257	53,02	545	15,72	1 712	313,84
TOTAL DU BILAN ACTIF	4 257	100,00	3 470	100,00	787	22,68

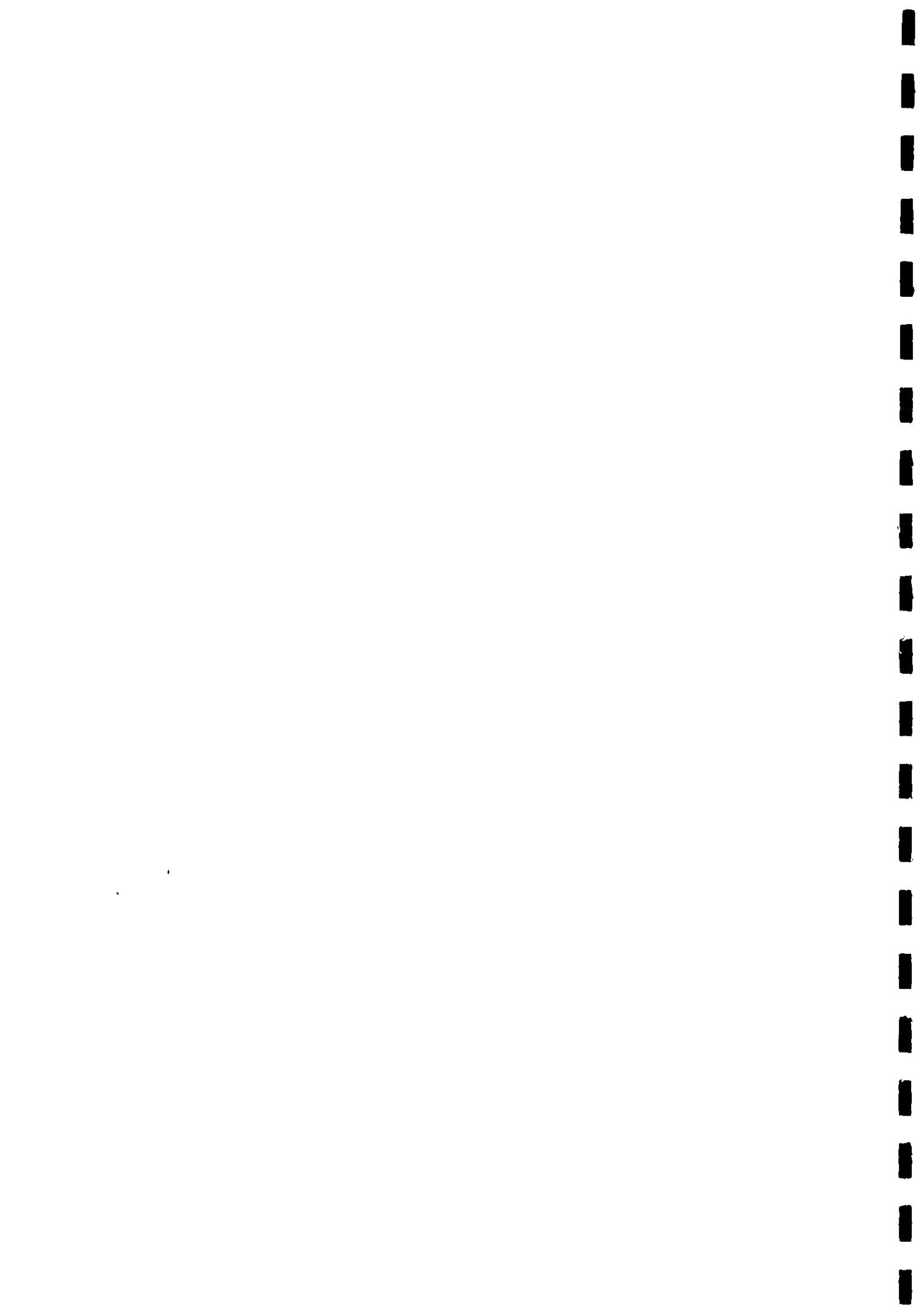


Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2024 12 31/12/2024 mois		01/01/2023 12 31/12/2023 mois		Variations %	
TOTAL I - Capitaux propres	(10 958)	-257,3	(8 752)	-252,1	(2 206)	-25,21
Capital Social ou individuel	10 000	234,88	10 000	288,15		
10100000 CAPITAL	10 000	234,88	10 000	288,15		
Report à nouveau	(18 752)	-440,4	(18 105)	-521,7	(646)	-3,57
11900000 REPORT A NOUVEAU (DEBITEUR)	(18 752)	-440,4	(18 105)	-521,7	(646)	-3,57
Résultat de l'exercice	(2 206)	-51,83	(646)	-18,62	(1 560)	-241,39
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	15 216	357,39	12 222	352,18	2 993	24,49
Emprunts et dettes financières divers	15 024	352,89	7 386	212,82	7 638	103,42
45510000 COMPTE COURANT	15 024	352,89	7 386	212,82	7 638	103,42
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			4 645	133,84	(4 645)	-100,00
040C Collectif fournisseurs créditeurs			4 645	133,84	(4 645)	-100,00
Dettes fiscales et sociales	192	4,50	192	5,52		
44572000 TVA COLLECTEE 20%	192	4,50	192	5,52		
TOTAL DU BILAN PASSIF	4 257	100,00	3 470	100,00	787	22,68



Etats financiers au 31/12/2024**Compte
de
Résultat**



Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
Total des produits d'exploitation	1 765	100,15	2 330	100,00	(565)	-24,25
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	1 762	100,00	2 330	100,00	(568)	-24,36
Production vendue Services FRANCE	1 762	100,00	2 330	100,00	(568)	-24,36
70620000 PRESTATIONS PSYCHANALYSE	1 762	100,00	2 330	100,00	(568)	-24,36
Montant net du chiffre d'affaires	1 762	100,00	2 330	100,00	(568)	-24,36
Autres produits d'exploitation	3	0,15			3	
75800000 PRODUITS DIV. GEST° COURANTE	3	0,15			3	
Total des charges d'exploitation	3 971	225,35	2 968	127,38	1 003	33,81
Achats de matières premières et autres appro.	40	2,28			40	
60100000 ACHATS DE MAT. PREMIERES	40	2,28			40	
Autres achats et charges externes	3 931	223,06	2 818	120,93	1 113	39,52
60630000 FOURNITURES D'ENTRETIEN	334	18,98			334	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	182	10,32			182	
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	470	26,67			470	
61810000 DOCUMENTATION			28	1,21	(28)	-100,00
62260000 HONORAIRES	1 860	105,54	1 860	79,83		
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	240	13,61			240	
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	82	4,65			82	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS			137	5,88	(137)	-100,00
62570000 RECEPTIONS	29	1,65	301	12,91	(272)	-90,34
62600000 FRAIS POSTAUX			14	0,60	(14)	-100,00
62710000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	483	27,41	477	20,49	6	1,16
62810000 COTISATIONS	190	10,78			190	
62820000 Divers	61	3,46			61	
Impôts, taxes et versements assimilés			150	6,44	(150)	-100,00
63513000 AUTRES IMPOTS LOCAUX			150	6,44	(150)	-100,00
Autres charges de gestion courante		0,01		0,01		-39,39
65800000 CHARGE DIV. GEST° COURANTE		0,01		0,01		-39,39
Résultat d'exploitation	(2 206)	-125,2	(638)	-27,38	(1 568)	-245,84
Total des produits financiers						
Total des charges financières			8	0,36	(8)	-100,00
Intérêts et charges assimilées			8	0,36	(8)	-100,00
66160000 INTERETS DEBITEURS			8	0,36	(8)	-100,00
Résultat financier			(8)	-0,36	8	100,00
Résultat courant avant impôts	(2 206)	-125,2	(646)	-27,74	(1 560)	-241,39

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Résultat de l'exercice	(2 206)	-125,2	(646)	-27,74	(1 560)	-241,39

AART-RBE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 18 avenue Guynemer

829 113 596 RCS SALON DE PROVENCE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 13 mai 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mai à 16 heures,

Monsieur Etienne ROMAN-BEDOC, demeurant 18 avenue Guynemer à 13800 ISTRES,

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 100 euros composant le capital de la Société AART-RBE,

Associé unique et Président de ladite Société, approuve les comptes annuels exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 (document comptable Etang de Berre Expertise) et maintient la continuité de ladite société.

L'associé unique déclare qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu depuis la création de la société.

Certifié conforme

Etienne ROMAN-BEDOC

Associé unique Président

E. ROMAN - BEDOC

PSYCHANALYSTE

gestion du stress
fatigue chronique, etc...

HYPNOTHERAPIE

Sevrage Tabagique
Spécialisation école
Hypnosyls Mulhouse
Session : T-AIX2022B

18 Avenue Guynemer - 13800 ISTRES

Tél : 06 15 78 14 08

uniquement sur rendez-vous

IMT : 829 113 596 00011

Code APE santé humaine : 8690F

E. ROMAN - BEVOC

HYPOTHÉCAIRE

PSYCHANALYSTE

Service Inadéquité
2077, Avenue Ecole
L'Annapolis Administrative
Ottawa, K1N 6N5

laque chèque etc
cession de titres

8 Avenue Guyonnet - 13000 LIRE
Tél: 02 15 78 14 08

indiquant sur l'adresse - vous

0036 402 2912

11 000 292 000